

*CONSEIL D'ARRONDISSEMENT*

*COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 13 SEPTEMBRE 2016*

Le mardi 13 septembre 2016, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil d'Arrondissement, dûment convoqués en séance publique par Madame la Maire, se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

Madame la Maire ouvre la séance du Conseil d'Arrondissement à 19H10 et propose de désigner Sarah PEILLON pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Madame PEILLON procède à l'appel des présents.

**PRESENTS :**

Mme Myriam PICOT, Mme Zorah AIT-MATEN, M. Eddy ACACIA, Mme Marie-Madeleine FIERS, M. Romain BLACHIER, Mme Valérie GALLIOU, M. Paulo DA COSTA, Mme Martine UBALDI-CLARET, M. Christophe AMANY, Mme Claire SADDY, M. Loïc GRABER, M. Richard BRUMM, M. Jean-Yves SECHERESSE, Mme Françoise RIVOIRE, Mme Anne-Sophie CONDEMINE, M. Christophe GEOURJON, M. Bruno CHARLES, M. Kear Kun LO, Mme Ivana PLAISANT, M. Kader CHARNI, Mme Sarah PEILLON, Mme Laure DAGORNE, Mme Emilie DESRIEUX, M. Saidi-Ali CHELLALI.

**EXCUSES :**

M. Thierry BRAILLARD  
Mme Corinne IEHL  
Mme Agnès MARION

**POUVOIR A :**

ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION EN DATE DU 20 JUIN 2016 : Madame la Maire demande si le compte rendu appelle des remarques ou observations. Personne ne demandant la parole, elle le met aux voix. Le **compte-rendu** est **adopté à l'unanimité**.

Mme LA MAIRE: Nous allons débiter ce premier conseil d'arrondissement après les congés d'été.

Nous avons un lourd programme. Nous avons déposé sur les tables un projet de délibération qui a été rajouté à l'ordre du jour initial et qui a trait à l'augmentation de l'enveloppe de construction du Groupe scolaire des Girondins ; nous traiterons ce rapport avec la délibération n° 27.

Notre ordre du jour va être un peu chamboulé parce que beaucoup de rapporteurs ont d'autres obligations ce soir.

Je vais donc d'abord donner la parole à Monsieur BLACHIER, qui doit représenter M. le Sénateur Maire, pour les rapports 12 et 13, puis à Monsieur CHARNI qui a des problèmes de santé et qui souhaiterait pouvoir partir le plus tôt possible, à Madame PEILLON et enfin à Monsieur BRUMM puis nous reprendrons l'ordre du jour normal.

## **12 - Enveloppe lieux de spectacles et autres lieux culturels - Attribution de subventions d'équipement pour un montant global de 245 000 euros à des structures de création et de diffusion artistique - Approbation de conventions d'application entre la ville de Lyon et diverses associations.**

Rapporteur : Romain BLACHIER

M. BLACHIER : Notre arrondissement est concerné par le théâtre de l'Uchronie situé 19 rue de Marseille. Il s'agit de travaux d'isolation et de réduction de sa consommation énergétique. Il est situé en bordure de tramway et ses pièces sont fréquemment victimes du bruit de ce tramway.

Une subvention de 7 000 euros est demandée pour ces travaux.

Je vous demande de donner un avis favorable à ce dossier.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

## **13 - Attribution de subventions pour un montant total de 36 200 euros à des associations dans le cadre du soutien aux initiatives associatives locales.**

Rapporteur : Romain BLACHIER

M. BLACHIER : Notre arrondissement est concerné par « les Francas du Rhône », association d'éducation populaire située rue Salomon Reinach, qui s'inscrit depuis des décennies dans le paysage du bénévolat lyonnais et français.

Il s'agit d'un soutien à la conduite d'actions partenariales entre les Francas et les structures culturelles lyonnaises, pour un montant de 3 000 euros.

Je vous demande de donner un avis favorable à ce dossier.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

## **41 - Dans le cadre du fonds associatif local et du fonds d'initiatives locales au titre du contrat de ville (convention territoriale 2015-2020).**

Rapporteur : Kader CHARNI

M. CHARNI : En vue de développer les liens sociaux, le vivre ensemble, les formes de solidarité par la rencontre entre les différentes populations et l'implication des habitants, la Ville de Lyon et l'Etat ont constitué dans le cadre du contrat de ville un fonds réservé aux petites associations intervenant dans les quartiers prioritaires.

Notre arrondissement est concerné par l'association Jeunes Action Gerland, pour son accompagnement dans la scolarité et l'organisation de sorties. En 2016, sont prévues des visites de la grotte de Lascaux et du Parc Vulcania et des animations dont la projection d'un cinéma en plein air pour des familles.

Je vous demande de donner un avis favorable à ce dossier.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**38 - Attribution d'une subvention de 25 000 euros à la Fondation pour l'Université, sise 210 avenue Jean Jaurès Lyon 7e, pour l'organisation des 29<sup>e</sup> Entretiens Jacques Cartier - Année 2016 - Approbation d'une convention.**

Rapporteur : Sarah PEILLON

Mme PEILLON : Les Entretiens Jacques Cartier se tiennent deux années de suite à Lyon et la troisième année à Montréal. L'édition 2015 s'est déroulée du 29 novembre au 2 décembre 2015 à Lyon : 14 colloques et conférences, ainsi que 5 événements spéciaux ont attiré près de 2 000 participants dont 150 conférenciers (universitaires, chefs d'entreprises, élus de Montréal et de Lyon, etc.). Les sujets abordés portaient notamment sur les thématiques suivantes : santé, bioprocédés, pratiques d'innovation, objets connectés, lumières urbaines, ressources et énergie.

Le Maire de Montréal a fait le déplacement à Lyon afin d'assister aux Entretiens Jacques Cartier et rappeler le dynamisme de la relation entre les deux villes.

Fin 2015, les Entretiens Jacques Cartier ont changé leur organisation juridique et désormais, ce centre est constitué de 2 fondations : l'une québécoise et l'autre française qui ont créé ensemble, en mai 2016 une association Loi 1901 « Association Centre Jacques Cartier » qui porte opérationnellement les activités du centre dont l'organisation de ces fameux entretiens.

La Fondation Centre Jacques Cartier est abritée par la Fondation pour l'Université de Lyon, d'où cette subvention.

Le montant de la subvention est de 25 000 euros ; l'année dernière, la ville de Lyon donnait une subvention de 21 000 euros pour l'organisation de cet événement mais s'acquittait d'une adhésion de 7 000 euros, donc versait au total une somme de 28 000 euros.

Comme en 2015 le Centre Jacques Cartier a changé son organisation juridique, il n'y a plus besoin d'adhésion pour la Ville. Il s'agit bien d'une baisse de 3 000 euros de coût pour la collectivité.

Je vous demande de donner un avis favorable à ce dossier.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**39 - Attribution de subventions dans le cadre du soutien à des associations de jeunesse pour un montant total de 34 100 euros.**

Rapporteur : Sarah PEILLON

Mme PEILLON : Il s'agit de deux rapports qui sont pour des raisons juridiques, présentés séparément mais il s'agit bien de subventions pour la même association qui organise le même événement mais, sur

2 lignes budgétaires différentes : l'une concerne le budget de la jeunesse et l'autre, le budget de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Il s'agit de 1 650 euros d'une part et 3 000 euros d'autre part, pour l'association Osons ici et maintenant située dans le 7<sup>e</sup> arrondissement de Lyon, hébergée par la Maison des étudiants située 25 rue Jaboulay et qui a pour objectif d'aider et d'accompagner les jeunes en quête de sens et d'action, dans une époque où les défis environnementaux et sociaux sont inédits.

Il s'agit de verser une subvention à un évènement qui s'appelle la Fabrik à Déclick qui se déroule sur le campus Saint Paul de l'Université catholique qui est un rassemblement citoyen qui a rassemblé pendant 4 jours 100 jeunes de 18 à 30 ans et plus de 50 décideurs (artistes, élus, journalistes) du territoire lyonnais avec un certain nombre d'ateliers, de tables rondes et d'outils pour donner envie à cette centaine de jeunes, d'agir et de donner les clés pour faciliter leur action sur des thématiques très différentes, sur la question de l'entrepreneuriat, de la création artistique.

Je vous demande de donner un avis favorable à ce dossier.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

#### **40 - Attribution d'une subvention de fonctionnement de 1 650 euros à l'Association "Osons ici et maintenant", pour l'organisation de la Fabrik à Déclick.**

Rapporteur : Sarah PEILLON

Mme PEILLON : Dossier rapporté en même temps que le n° 40.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

#### **33 - Dotations aux arrondissements pour l'année 2017.**

Rapporteur : Richard BRUMM

M. BRUMM : Je rappelle que les arrondissements de Lyon bénéficient de 3 dotations dont :

- deux dotations de fonctionnement : la dotation de gestion locale et la dotation d'animation locale ;
- une dotation d'investissement.

Les montants de ces trois dotations, ainsi que les modalités de répartition de la dotation de gestion locale et de la dotation d'animation locale ont été présentés et validés lors de la conférence budgétaire du 30 juin 2016 réunissant le maire et les maires d'arrondissements.

Il a été proposé que :

- 1) Le montant de la dotation de gestion locale pour 2017 s'élève à 4 693 131 €.
- 2) Le montant de la dotation d'animation locale pour 2017 s'élève à 463 736 €.
- 3) Le montant de la dotation d'investissement pour 2017 s'élève à 1 010 524 €.

Je vous demande de donner un avis favorable à ce dossier.

Mme DAGORNE : *Comme habituellement, sur les dossiers financiers, nous nous abstenons.*

Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à la majorité.**

**(4 abstentions** : M. GEOURJON, Mme DAGORNE, Mme DESRIEUX, M. CHELLALI)

**34 - Modification de la délibération n° 2015/1176 du 01/06/2015 portant sur la garantie sollicitée à hauteur de 15 % par l'Association Foyer Résidence Rhodanien des Aveugles, pour la souscription de 6 emprunts d'un montant total de 11 443 907 € - Opération : construction d'un immeuble comprenant un EHPAD de 74 lits (dont 8 lits d'hébergement temporaire) et de 17 logements PLS adaptés, sis 15, rue Crépet à Lyon 7<sup>e</sup>**

Rapporteur : Richard BRUMM

M. BRUMM : Ce rapport porte sur la modification de la délibération du 1er juin 2015 portant sur la garantie sollicitée à hauteur de 15 % par l'Association Foyer Résidence Rhodanien des Aveugles, pour la souscription de six emprunts d'un montant total de 11 443 907 euros.

C'est une opération : construction d'un immeuble comprenant un EHPAD de 74 lits (dont 8 lits d'hébergement temporaire) et de 17 logements PLS adaptés situés 15, rue Crépet à Lyon 7<sup>e</sup>.

Je vous demande de donner un avis favorable à ce dossier.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**35 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Batigère Rhône-Alpes pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 912 025 euros - Opération : acquisition, amélioration de 19 logements PLS situés 50, rue Pasteur à Lyon 7<sup>e</sup>**

Rapporteur : Richard BRUMM

M. BRUMM : Ce rapport a trait à une garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Batigère Rhône-Alpes pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 912 025 euros concernant une opération : acquisition, amélioration de 19 logements PLS situés 50, rue Pasteur à Lyon 7<sup>e</sup>.

Je vous demande de donner un avis favorable à ce dossier.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**36 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 3 614 100 euros - Opération : construction de 31 logements en PSLA situés aux angles des rues Pré Gaudry et Félizat à Lyon 7<sup>e</sup>**

Rapporteur : Zorah AIT-MATEN

Mme AIT-MATEN : Il s'agit de la garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliade Habitat pour la construction de 31 logements – il y a une erreur dans l'intitulé de la délibération – il s'agit de PSLA (Prêt Social Locatif à l'Accession).

Ces appartements seront situés aux angles des rues Pré Gaudry et Félizat à Lyon 7<sup>e</sup>. Le programme est appelé « Follement Gerland ».

Je vous demande de donner un avis favorable à ce dossier.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**37 - Attribution d'une subvention d'investissement de 90 000 euros au groupement d'intérêt public "Maison de l'emploi et de la formation de Lyon", pour la relocalisation de ses activités mutualisées avec celles de la Mission locale de Lyon et de l'Association ALLIES, dans les locaux sis 24 rue Rognon à Lyon 7e – Approbation et autorisation de signature de la convention d'investissement afférente – Opération n° 07075592 et affectation d'une partie de l'AP n° 2015-2, programme 00008.**

Rapporteur : Anne-Sophie CONDEMINE

Mme CONDEMINE : Cette délibération fait suite à des délibérations que nous avons votées concernant le déménagement de la Maison de l'Emploi et de la Mission Locale sur l'îlot derrière l'avenue Berthelot.

Nous avons voté des délibérations à hauteur de 1 840 000 euros TTC pour tout ce qui est bâtiment et là, il s'agit dans un objectif de déménagement au 7 décembre (dans 2 mois), de finaliser l'aménagement intérieur et la fourniture informatique, à hauteur de 90 000 euros pour lesquels je vous demande un avis favorable.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**1 - Lyon 7<sup>e</sup> - Récificatif à la délibération n° 2016/2082 - Résiliation du bail emphytéotique consenti par la Ville de Lyon à Dynacité (ex Opac de l'Ain ) pour le tènement immobilier sis 108 boulevard Yves Farge et vente à titre gratuit à l'Association « ARALIS » (Association Rhône-Alpes pour le Logement et l'Insertion Sociale) des parcelles communales BR81 et BR82 sises respectivement 19 rue du Lieutenant-Colonel Girard et 108 boulevard Yves Farge à Lyon 7e - EI 07099 – n° inventaire 07099T001.**

Rapporteur : Zorah AIT-MATEN

Mme AIT-MATEN : Il s'agit pour nous aujourd'hui d'opérer un rectificatif à la délibération que nous avons prise le 6 juin 2016 et qui comporte une erreur matérielle.

Nous avons inclus dans le bail emphytéotique consenti par la ville de Lyon à Dynacité, deux parcelles qu'il convient aujourd'hui de retirer et de mettre à la vente.

Il s'agit de donner un avis favorable à ce rectificatif.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**2 - Approbation de la convention d'utilisation du Fichier commun de la demande locative sociale du Rhône et de la convention avec le Préfet du Rhône précisant les conditions d'enregistrement de la demande de logement locatif social.**

Rapporteur : Zorah AIT-MATEN

Mme AIT-MATEN : Il s'agit d'approuver deux conventions qui nous lient, l'une avec le fichier commun de la demande de logement locatif et l'autre, avec le préfet du Rhône.

Nous nous sommes dotés il y a quelques années, d'un outil indispensable pour permettre une transparence, une lisibilité et une facilité pour les démarches des demandeurs de logement.

Nous étions inscrits il y a quelques années dans un fichier partagé et aujourd'hui nous avons ce nouveau fichier commun de la demande locative sociale du Rhône qui est totalement indépendant, dans lequel toutes les demandes de logement sont inscrites sans aucune exception. Si vous n'êtes pas inscrit dans ce fichier, vous ne pouvez pas prétendre à un logement social.

Aujourd'hui, nous avons la convention que nous devons signer avec le préfet du Rhône, qui va nous autoriser à être guichet d'enregistrement dans les 9 arrondissements et en mairie centrale. Il faut signer cette convention et nous autoriser à nous rattacher avec le fichier commun au système national d'enregistrement de demande de logement.

Je vous demande de donner un avis favorable à ce dossier.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

### **3 - Attribution de subventions à diverses associations à caractère socio-éducatif ou de prévention spécialisée organisant des chantiers loisirs ou éducatifs à destination de jeunes lyonnais rencontrant des difficultés sociales et financières particulières – Programmation complémentaire.**

Rapporteur : Eddy ACACIA

M. ACACIA : Il s'agit de l'attribution de subventions à diverses associations à caractère socio-éducatif ou de prévention spécialisée organisant des chantiers loisirs ou éducatifs à destination de jeunes lyonnais rencontrant des difficultés sociales et financières particulières.

L'ordre du jour étant très chargé ce soir, je ne vous rappellerai pas ce qu'est le CLSPD. Notre arrondissement est concerné par les chantiers éducatifs avec des jeunes du 3<sup>e</sup> et du 7<sup>e</sup>, portés par la SLEA – pour un montant de 4 390 euros.

Je vous demande de donner un avis favorable à ce dossier.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

### **4 - Convention relative à la mise à disposition de locaux en vue de la création d'un bureau Etat-Civil au sein du Centre hospitalier Saint-Joseph Saint-Luc.**

Rapporteur : Eddy ACACIA

M. ACACIA : Il s'agit d'une convention relative à la mise à disposition de locaux en vue de la création d'un bureau Etat-Civil au sein du Centre hospitalier Saint-Joseph Saint-Luc.

Ce service hospitalier comprend un service de maternité et voit un grand nombre de naissances chaque année, près de 1/5<sup>e</sup> du nombre de naissances de Lyon. Il est prévu d'y installer un bureau d'Etat-civil au sein du centre hospitalier qui permettra un meilleur contact auprès des jeunes parents et plus de proximité dans la déclaration des bébés. Le détail est dans le projet de délibération.

Je vous demande de donner un avis favorable à ce dossier.

Mme LA MAIRE : Je pense que ça évitera beaucoup d'erreurs, les parents déclarant eux-mêmes la naissance de leur enfant sans passer par un tiers.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

## **5 - Fixation des contributions liées à la mise à disposition de locaux et de matériel de vote de la ville de Lyon lors d'organisation de primaires de partis politiques.**

Rapporteur : Eddy ACACIA

M. ACACIA : Il s'agit de la fixation des contributions liées à la mise à disposition de locaux et de matériel de vote de la ville de Lyon lors d'organisation de primaires de partis politiques.

Vous trouverez le détail du projet de délibération dans le document que vous avez. Il s'agit de bien rappeler la gratuité de la mise à disposition des locaux et les éventuelles contributions demandées s'il était fait appel à des besoins humains.

Je vous demande de donner un avis favorable à ce dossier.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

## **6 - Attribution d'une subvention de 20 000 euros à l'ordre des avocats du barreau de Lyon, sis 42 rue de Bonnel à Lyon 3e, pour la réalisation de consultations d'avocats dans les mairies d'arrondissement - Approbation et autorisation de signature d'une convention annuelle mixte.**

Rapporteur : Eddy ACACIA

M. ACACIA : Il s'agit de l'attribution d'une subvention de 20 000 euros à l'ordre des avocats du barreau de Lyon, sis 42 rue de Bonnel à Lyon 3e, pour la réalisation de consultations d'avocats dans les mairies d'arrondissement. Il s'agit du renouvellement de la convention avec sa mise à jour. Ces consultations facilitent l'accès au droit des personnes par des conseils directement en mairie d'arrondissement.

Je vous demande de donner un avis favorable à ce dossier.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

## **7 - Attribution de subventions au titre de la lutte contre les discriminations, de l'égalité et des droits des citoyens au titre de l'exercice 2016, pour un montant total de 95 750 euros.**

Rapporteur : Eddy ACACIA

M. ACACIA : Il s'agit de l'attribution de subventions au titre de la lutte contre les discriminations, de l'égalité et des droits des citoyens au titre de l'exercice 2016, pour un montant total de 95 750 euros.

Nous sommes concernés dans notre arrondissement par deux associations : IBUKA située 10 bis rue Jangot pour un montant de 3 000 euros et ISERL situé à l'Université de Lyon, 35 rue Raulin pour un montant de 4 000 euros.

Je vous demande de donner un avis favorable à ce dossier.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**



**8 - Lyon 7<sup>e</sup> - Autorisation d'occupation temporaire et convention relative à l'utilisation des locaux situés dans le quartier Général Frère sis 22 avenue Leclerc, à usage de structure de petite enfance, consentie au profit de la ville de Lyon – EI 07 288.**

Rapporteur : Marie-Madeleine FIERS

Mme FIERS : Il s'agit de l'autorisation d'occupation temporaire à l'utilisation des locaux situés dans le quartier Général Frère pour l'usage de la structure petite enfance. Il s'agit de la crèche Nadaud.

Je vous demande de donner un avis favorable à ce dossier.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**9 - Attribution de subventions à divers organismes conduisant des actions en direction des personnes en situation de handicaps au titre de l'année 2016, pour un montant total de 29 032 euros.**

Rapporteur : Marie-Madeleine FIERS

Mme FIERS : Il s'agit de l'attribution de subventions pour la structure Une souris verte qui se trouve dans notre arrondissement. Cette structure accueille de jeunes enfants en situation de handicap et accompagne aussi les familles.

Le montant proposé est de 2 500 euros.

Je vous demande de donner un avis favorable à ce dossier.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**10 - Attribution de la seconde tranche des subventions de fonctionnement 2016 aux associations gestionnaires d'équipements de petite enfance, pour un montant total de 3 379 350 euros – Approbation du modèle de convention d'application financière.**

Rapporteur : Marie-Madeleine FIERS

Mme FIERS : Il s'agit de l'attribution de la seconde tranche des subventions de fonctionnement 2016 à nos 15 associations gestionnaires d'équipements de petite enfance, cela concerne 382 berceaux de notre arrondissement, ceci pour un montant de 467 600 euros.

Je vous demande de donner un avis favorable à ce dossier.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**11 - Attribution de subventions de fonctionnement pour un montant total de 17 500 euros à des associations œuvrant dans le domaine de la santé publique.**

Rapporteur : Marie-Madeleine FIERS

Mme FIERS : Il s'agit de l'attribution de subventions de fonctionnement pour la structure Avenir Santé dont le montant est de 1 000 euros. Cette structure assure la prévention des toxicomanies et des conduites à risque par des jeunes pour les jeunes, sur notre arrondissement.

Je vous demande de donner un avis favorable à ce dossier.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

## **14 - Attribution de subventions pour un montant total de 17 000 euros à des associations de la ville de Lyon.**

Rapporteur : Valérie GALLIOU

Mme GALLIOU : La diversité de l'offre commerciale de la ville de Lyon s'appuie sur un vaste tissu de proximité réparti au cœur des arrondissements. Dans ces polarités commerciales, la diversité des activités sédentaires et non sédentaires anime la vie des quartiers et contribue à la qualité du cadre de vie des Lyonnais.

Ce dynamisme repose notamment sur les actions collectives menées par les associations de professionnels qui souhaitent répondre aux enjeux économiques de leurs adhérents, ainsi qu'aux attentes des clients.

Pour notre arrondissement, deux associations sont concernées :

La Chambre Syndicale Patronale de la Boulangerie du Rhône est une organisation professionnelle qui compte plus de 140 adhérents et 3 salariés à temps plein.

Son objectif est triple :

- apporter une assistance et un accompagnement aux artisans boulangers dans la gestion et le développement de leur entreprise ;
- promouvoir les produits de la boulangerie auprès du grand public ;
- sensibiliser les jeunes et les personnes en situation de formation aux métiers de la boulangerie, afin de transmettre les savoir-faire et créer de l'emploi.

Elle contribue également à créer une animation commerciale de proximité et conduit, à cette fin, des opérations d'envergure sur le territoire lyonnais.

Pour l'année 2015, parmi les principaux événements que la Chambre Syndicale Patronale de la Boulangerie du Rhône a organisés, on peut citer la 11<sup>e</sup> édition du concours "Les apprentis font la fête du pain", la Semaine du Goût et le Concours de la Meilleure Baguette de Tradition Française.

Dans le cadre de son plan d'action pour l'année 2016 – début 2017, la Chambre syndicale prévoit les animations suivantes :

- la 13<sup>e</sup> édition du concours Coupe de France de la Boulangerie, dans le cadre du Salon International de la Restauration, de l'Hôtellerie et de l'Alimentation (SIRHA), qui se déroulera du 21 au 23 janvier 2017 ;
- la 7<sup>e</sup> édition du concours de la Meilleure baguette de tradition française, destiné à promouvoir ce produit, qui se déroulera le 13 octobre 2016 ;
- la participation à la Fête de la Courge, dans le cadre de la Semaine du Goût, qui se déroulera les 15 et 16 octobre 2016.

La deuxième association est L'Association Gerland Commerces, créée en 2002, regroupe près de 80 commerçants dans un périmètre incluant principalement la place des Pavillons et la rue de Gerland.

Elle a pour but :

- d'être une plateforme d'échange d'informations entre ses membres mais aussi entre quartiers ;
- de coordonner ou organiser des actions de promotion commerciales en son nom ;
- de défendre les intérêts matériels et moraux des commerçants, artisans et prestataires de services du secteur géographique concerné.

Le 9 octobre 2016, l'Association souhaite organiser une nouvelle animation avec des cyclomoteurs, nommée « Gerland 2 Temps ». Elle prendra la forme d'un rassemblement des amateurs

de Solex, Vespa et autres mobylettes des années 1950-1970. Au programme sont prévus : une exposition, un concours d'élégance, des visites de Gerland à Solex et un apéritif musical.

Je vous demande de donner un avis favorable à ce dossier.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

## **15 - Attribution de subventions, pour un montant total de 10 000 euros, à deux projets de promotion de l'Economie Sociale et Solidaire.**

Rapporteur : Valérie GALLIOU

Mme GALLIOU : Ces deux actions sont menées par l'association Locaux Motiv' pour l'animation locale du site Internet participatif des acteurs et initiatives de l'Economie Sociale et Solidaire [www.rhone-solidaires.org](http://www.rhone-solidaires.org).

Pour assurer cette animation, l'association Locaux Motiv' sensibilise les acteurs métropolitains de l'ESS à l'outil [rhone-solidaires.org](http://rhone-solidaires.org), incite des contributeurs à la production de contenus sur la base de la ligne éditoriale définie au niveau régional et enfin, promeut la plateforme dans le cadre d'événements. L'Association assurera également à l'avenir le suivi administratif et financier du projet afin de garantir, par délégation à des prestataires compétents, le fonctionnement technique de l'outil, le respect de la ligne éditoriale régionale et la modération des contenus locaux.

L'association Locaux Motiv' sollicite une subvention de 5 000 euros.

Deuxième action : Soutien à la Chaire de l'Economie Sociale et Solidaire

L'Université Lumière Lyon 2 développe depuis de nombreuses années des activités d'enseignement et de recherche sur l'ESS. En 2004, le master 2 ESS de la Faculté de Sciences Economiques et Gestion a ouvert ses portes. Celui-ci forme environ 80 étudiants par an à l'ESS en France et à l'étranger. L'université a également créé une chaire d'entrepreneuriat en ESS en 2011, lieu de coopération entre les enseignants chercheurs de l'Université Lumière Lyon 2 et 17 partenaires professionnels de l'ESS.

Cette chaire s'inscrit dans le souci et la volonté de relever pour l'ESS quatre enjeux qui paraissent primordiaux :

- la nécessité d'en accroître la lisibilité et la visibilité, c'est-à-dire la question de sa connaissance et de sa reconnaissance ;
- le développement du mode d'entreprendre qu'elle concrétise, notamment en permettant à ses entreprises de développer leur performance globale (économique et sociale) et ainsi de montrer leur efficacité ;
- l'évitement du piège de la "banalisation" au regard d'une logique économique dominante, impliquant notamment d'œuvrer pour garantir la différenciation de l'ESS, particulièrement en travaillant la question de la gouvernance et du management de ses entreprises ;
- la capacité à produire une offre "Economie Sociale et Solidaire" alternative et différente de l'offre classique pour répondre à la demande sociale, par une volonté de s'engager dans un processus continu d'innovation économique et sociale.

Le soutien de la Ville a pour objectif de favoriser la coopération entre la Chaire et la ville de Lyon pour promouvoir les valeurs et les modes d'actions de l'ESS.

L'Université Lumière Lyon 2 sollicite une subvention de 5 000 euros.

Je vous demande de donner un avis favorable à ce dossier.

M. CHARLES : *On connaît la qualité du travail de Locaux Motiv' et je trouve que par rapport aux services rendus, ils ne coûtent pas cher. C'est surtout sur la chaire de l'Economie Solidaire que je peux témoigner : certains étudiants qui sont passés par là, je les retrouve ensuite en train de monter des activités dans le domaine de l'écologie d'utilité sociale. C'est une pépinière à entrepreneurs que*

*l'on doit soutenir, que l'on retrouve ensuite et que l'on soutiendra dans le schéma du développement économique de la Métropole.*

*Ce n'est pas seulement un intérêt théorique, ce sont des gens que l'on retrouve après et qui font bouger les milieux économique.*

*C'est avec un double plaisir que je voterai ce dossier.*

Mme DAGORNE : *C'est un dossier sur lequel je suis déjà intervenu l'année dernière et l'année précédente, depuis que l'on a cette présentation de subvention pour la chaire de l'Economie Sociale et Solidaire de Lyon.*

*Je ne remets pas en cause ce que vient de soutenir Bruno CHARLES sur le bénéfice et le bienfondé de cette chaire, notamment dans sa partie enseignement et recherche mais j'interviens sur le bienfondé de notre subvention ville de Lyon, argumentée comme tous les ans, avec la même phrase « un copier-coller » qui nous explique que la ville de Lyon s'y associe dans le cadre des conférences des mardis de l'Economie Sociale (il y en a 4 par an) et une formation des fonctionnaires et élus de la ville de Lyon pour laquelle depuis 3 ans, je demande des informations, à savoir qui en bénéficie et comment ça se passe.*

*Je suis encore allée sur le site Internet de la chaire qui est très bien fait, c'est une institution universitaire qui mène très bien les choses mais encore une fois, le soutien de la ville de Lyon n'est pas indiqué sur cette partie de financement.*

*La ville de Lyon est citée comme membre d'un comité où interviennent un certain nombre d'intervenants mais pas plus que des mutuelles ou autres organismes qui interviennent soit dans le fonctionnement de la chaire soit pour des collaborations de recherche ou des cas d'études pour les étudiants.*

*Je ne remets pas en cause la formation qui peut être dispensée, il y a un programme de formation continue qui a l'air de très bien fonctionner.*

*Cela fait 3 ans que je pose la même question, que je demande que l'on affiche le financement de la ville de Lyon et cette fois, je vais m'abstenir sur ce dossier.*

*Si c'est possible de voter par division, je ne m'abstiendrai que sur la deuxième partie de la délibération et non pas sur Locaux Motiv' comme cela peut se faire dans toutes les assemblées classiques, je vous remercie d'enregistrer ce vote.*

Mme LA MAIRE : *Mme DAGORNE, c'est en commission que se donnent toutes les explications sur les dossiers : c'est là qu'il faut les demander.*

Mme GALLIOU : *En commission, il y a eu le programme et il a été rappelé et c'est bien indiqué sur le site, que Lyon participe financièrement à tous ces cycles de formation, la formation continue comme la formation initiale.*

*Il y a eu déjà plusieurs choses réalisées cette année, dont la sensibilisation de l'ensemble des agents de la Direction du Développement Territorial aux enjeux de l'ESS. A l'avenir, il va y avoir un forum interne animé par un maître de conférences à Lyon 2, le membre fondateur de la chaire et il y a des formations de tous les référents du Développement Durable dans les directions de la ville de Lyon.*

Mme LA MAIRE : *Madame DAGORNE est d'accord avec cela mais elle trouve qu'il n'y a pas assez de lisibilité de la ville de Lyon.*

Mme GALLIOU : *Dans toutes les conférences, il est noté que la ville de Lyon participe financièrement à toutes ces actions et contribue au développement de la chaire.*

Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à la majorité.**

**(3 abstentions : Mme DAGORNE, Mme DESRIEUX, M. CHELLALI)**

## **16 - Attribution d'une subvention de 30 000 euros à l'association Lyon 7 Rive Gauche pour la mise en œuvre des actions de management de centre-ville – Approbation d'une convention cadre.**

Rapporteur : Valérie GALLIOU

Mme GALLIOU : Cette délibération concerne l'attribution d'une subvention de 30 000 euros à l'association Lyon 7 Rive Gauche pour la mise en œuvre des actions de management de centre-ville. C'est une subvention que l'on vote chaque année.

D'une manière générale, l'analyse du rapport d'activité 2015 et des précédents ont montré que le plan d'actions de la structure n'a pas évolué depuis sa création en 2009, alors que le contexte lié au management de centre-ville et au développement du 7<sup>e</sup> arrondissement a évolué.

De plus, en raison du nombre important d'acteurs impliqués dans le développement commercial du 7<sup>e</sup> arrondissement, il a été nécessaire de réviser le positionnement et la complémentarité de L7RG vis-à-vis de ces derniers afin de rendre plus lisible l'action de chacun et gagner en efficacité.

Ainsi, pour l'année 2016, un nouveau plan d'action a été proposé par la structure. L'association a souhaité prioriser certaines actions au sein de ce nouveau plan afin de respecter le travail de chaque partenaire et tenir compte de l'évolution du territoire.

Ces missions prioritaires sont détaillées dans le rapport.

En complément de la priorisation de certaines actions issues du plan, il est apparu nécessaire de prioriser également les quartiers d'intervention du management de centre-ville.

En effet, le périmètre habituel de L7RG couvre tout le 7<sup>e</sup> arrondissement. Ce périmètre semble très grand pour une structure de management de centre-ville et ne correspond pas à une réalité de territoire en matière de flux de consommation, ni de pratiques au quotidien.

Le 7<sup>e</sup> arrondissement compte aussi plusieurs centralités commerciales, anciennes ou en devenir, comme la Guillotière, Jean Macé et Gerland, chacune avec ses propres problématiques. Les quartiers Moncey et Montebello du 3<sup>e</sup> arrondissement fonctionnent aussi en lien avec le 7<sup>e</sup> arrondissement. La limite administrative entre les arrondissements n'est pas une limite pour le développement commercial. Concernant le quartier de Gerland, celui-ci est en pleine rénovation urbaine et une attention particulière lui est portée par le biais de la Mission Gerland.

Il semble donc plus cohérent de recentrer pour l'année 2016 l'action de L7RG sur la partie Nord du 7<sup>e</sup> arrondissement (quartier de la Guillotière / Thibaudière) et une partie du 3<sup>e</sup> arrondissement (cours Gambetta, quartier Montebello) afin de gagner en efficacité.

Compte tenu de l'intérêt que présente le maintien d'un management de centre-ville actif sur le 7<sup>e</sup> arrondissement, il est proposé d'allouer une subvention de 30 000 € à Lyon 7 Rive Gauche, dans la continuité de l'engagement de la Ville de Lyon les années précédentes.

Je vous demande de donner un avis favorable à ce dossier.

Mme DAGORNE : Je soutiens ce dossier mais je ne prendrai pas part au vote comme je suis au conseil d'administration de l'association.

Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

(Conseillers intéressés, Mme DAGORNE, Mme GALLIOU et M. LO ne prennent pas part au vote)

## **17 - Attribution de subventions à des associations dans le cadre du dispositif national Ville Vie Vacances – Programmation complémentaire 2016 – Autorisation à solliciter une subvention de 54 000 euros au titre de l'année 2016 pour ce dispositif.**

Rapporteur : Paulo DA COSTA

M. DA COSTA : Ce premier rapport concerne la programmation complémentaire 2016 avec l'attribution de subventions à des associations dans le cadre du dispositif national Ville Vie Vacances.

Au titre de l'année 2016, le montant attribué à la ville de Lyon pour la gestion de ces dispositifs est de 54 000 euros.

Notre arrondissement est concerné par l'association Action Basket Citoyen à laquelle 1 000 euros sont proposés pour l'organisation d'animation d'été.

Je vous demande de donner un avis favorable à ce dossier.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

## **18 - Programmation financière complémentaire 2016 au titre du Projet éducatif de territoire (volet extra-scolaire) de Lyon pour un montant total de 14 900 euros.**

Rapporteur : Paulo DA COSTA

M. DA COSTA : Il s'agit à nouveau d'un complément de programmation mais cela concerne cette fois-ci le volet extrascolaire du PEDT.

L'objectif de cette programmation complémentaire est de proposer une offre d'actions éducatives et d'animations socio-éducatives auprès des enfants et adolescents, et plus particulièrement ceux rencontrant des difficultés spécifiques pour des raisons d'ordre familial, socio-économique ou culturel, ou en raison de handicaps physiques.

Il est proposé un montant de 14 900 euros pour subventionner les associations qui mettent en œuvre les actions évoquées.

Je vous demande de donner un avis favorable à ce dossier.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

## **19 - Programmation PEDT 2016-2017 : temps scolaire, périscolaire, CEL/CLAS/REAPP.**

Rapporteur : Paulo DA COSTA

M. DA COSTA : Le présent rapport concerne la programmation PEDT 2016-2017. Il est relativement dense mais cela traduit l'importance que la ville de Lyon accorde à l'éducation, le temps scolaire, périscolaire et l'accompagnement des familles.

Pour ne pas alourdir mon propos, je n'évoquerai pas ici les montants alloués aux différentes actions qui sont décrites dans cette programmation.

Je vous demande simplement de retenir qu'en ce qui concerne le temps scolaire, la programmation met l'action sur 5 axes : les classes découvertes, les projets collectifs, les projets partenariaux d'éducation artistique et culturelle, les projets musique avec les intervenants musiciens du Conservatoire de Lyon et les projets d'éducation à la santé.

Le temps périscolaire : le soutien de la ville de Lyon se traduit par 5 points : le maintien des garderies du matin du mercredi midi et du soir, les études, les accueils de loisirs méridiens et les vendredis après-midi.

Ensuite, une action sur le soutien partenaire associatif avec l'accompagnement à la scolarité et à la parentalité.

Il est également question de soutien à projet à des vendredis après-midi, les droits de l'enfant et puis les actions financées dans le cadre du PRE.

Je tiens à souligner que cette nouvelle programmation met à nouveau l'accent sur la participation des parents à l'école.

Je vous demande de donner un avis favorable à ce dossier.

Mme DAGORNE : *Ce dossier concerne en partie les temps extrascolaires du vendredi. Comme nous nous étions opposés à la mise en place de cette organisation sur la ville de Lyon, nous nous abstiendrons sur ce dossier.*

Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à la majorité.**

**(4 abstentions** : M. GEOURJON, Mme DAGORNE, Mme DESRIEUX, M. CHELLALI)

## **20 - Crédits aux écoles – Réévaluation du forfait des Unités Pédagogiques pour Elèves Allophones Arrivants - UPE2A.**

Rapporteur : Paulo DA COSTA

M. DA COSTA : Le présent rapport concerne une réévaluation des forfaits des UP pour les élèves allophones arrivants.

En début d'année ou lors de création de postes, la ville de Lyon alloue pour chaque UPE2A une somme forfaitaire de 360 euros en début d'année. Etant donné la rotation conséquente d'élèves allophones et le coût que cela génère au niveau de l'acquisition des fournitures pédagogiques, il est proposé d'augmenter ce montant forfaitaire de 140 euros ce qui fait une somme de 500 euros.

Je vous demande de donner un avis favorable à ce dossier.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

## **21 - Approbation et autorisation de signature d'un avenant à la convention d'investissement signée le 6 octobre 2015 avec la Fondation de l'Armée du Salut - Arche de Noé, sise 5 rue Félicité à Lyon 7<sup>e</sup>**

Rapporteur : Paulo DA COSTA

M. DA COSTA : C'est un rapport simple, il s'agit tout simplement d'une approbation et autorisation de signature d'un avenant à la convention d'investissement signée le 6 octobre 2015 avec l'Arche de Noé.

Cette convention concerne des travaux de désamiantage, de rénovation et de mise aux normes au sein des locaux de l'association qui est située dans notre arrondissement.

Je vous demande de donner un avis favorable à ce dossier.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

Mme LA MAIRE : Vous allez nous présenter les rapports n° 22, 23 et 24 ensemble et nous les voterons séparément.

**22 - Attribution de subventions de fonctionnement général -2e tranche- aux 9 maisons de l'enfance et à l'Entraide Pierre Valdo - Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations gestionnaires.**

Rapporteur : Paulo DA COSTA

M. DA COSTA : Il s'agit de rapports classiques que nous avons l'habitude de voter chaque année.

Il s'agit de l'attribution de subventions de fonctionnement général ; il est question de la 2<sup>e</sup> tranche aux MJC, Centres Sociaux, Maisons de l'enfance et à l'Arche de Noé.

Au niveau de notre arrondissement sont concernées par ces subventions : La Maison de l'Enfance pour un montant de 55 193 euros, le Centre Social et culturel de Gerland pour un montant de 158 388 euros, l'Arche de Noé pour un montant de 76 778 euros et enfin, la MJC pour un montant de 93 678 euros.

Au vu du travail conséquent développé par ces associations au sein de notre arrondissement, je vous propose de voter très favorablement ces 3 rapports.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**23 - Attribution de subventions de fonctionnement général -2e tranche- aux 14 associations gestionnaires des 16 centres sociaux de Lyon et à l'Arche de Noé au titre de l'année 2016 - Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations gestionnaires.**

Rapporteur : Paulo DA COSTA

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**24 - Attribution de subventions de fonctionnement général -2e tranche- aux 12 MJC de Lyon et à l'Association "Com'expression", au titre de l'année 2016 - Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations gestionnaires.**

Rapporteur : Paulo DA COSTA

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**25 - Attribution d'une subvention de 12 000 euros à l'association des Parents d'élèves de la Section Japonaise, sise Cité scolaire Internationale, 2 places de Montréal à Lyon 7 e, pour la mise en œuvre de ses activités pour l'année 2016.**

Rapporteur : Paulo DA COSTA



M. DA COSTA : Ce dernier rapport concerne une attribution d'une subvention de 12 000 euros à l'association des Parents d'élèves de la Section Japonaise, sise Cité scolaire Internationale.

Il est important de rappeler que cette association joue un rôle majeur dans l'enseignement de la langue et de la culture japonaise auprès des élèves de la section japonaise et prépare d'ailleurs des élèves aux épreuves de l'option internationale du Brevet et du baccalauréat.

Je vous demande de donner un avis favorable à ce dossier.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

## **26 - Les Lions du Sport - Attribution de subventions aux associations sportives de proximité.**

Rapporteur : Martine UBALDI-CLARET

Mme UBALDI-CLARET : Il s'agit des Lions du Sport avec une répartition de 2 000 euros : 500 euros à chacune des associations suivantes : Loong Han Kung Fu, Full contact Lyon Gerland, Kick Boxing Gym et l'association PLG7.

Je vous demande de donner un avis favorable à ce dossier.

Mme DAGORNE : *Je profite de cet unique dossier sur le sport pour évoquer le questionnement que j'ai sur les projets concernant Gerland. Je ne parlerai pas de la piscine puisque nous avons une actualité pour la fin de ce conseil mais l'arrivée du LOU Rugby n'impacte pas que la piscine et l'activité de cet été.*

*Nous avons discuté avec Monsieur GRABER lors du dernier conseil avant l'été, notamment sur les incidents que ça pouvait avoir sur les autres clubs de proximité, je pense à Lyon Athlétisme, Lyon football qui sont dans l'enceinte du stade. Monsieur GRABER m'avait assurée fin juin, que ces activités ne seraient pas concernées et resteraient dans le stade jusqu'en 2018.*

*Or, il se trouve que comme je le présupposais au printemps, les choses ne se passent pas comme ça. Pour le Lyon Athlétisme, à partir de novembre il n'y aura pas d'activités sur Gerland, les enfants qui s'inscrivent actuellement pour faire de l'athlétisme sur le site de Gerland, seront à partir de fin novembre, transportés en bus jusqu'à Parilly pour faire de l'athlétisme avec les enfants de Parilly, donc il n'y aura pas d'activité pour ce club dans cette enceinte au moins jusqu'à la fin de saison 2016/2017 ; nous sommes bien avant 2018, date annoncée.*

*Concernant le LOU foot, on a vu dans la presse et discuté avec les dirigeants qu'une solution semble se mettre en place avec Lyon Métropole sports. Les choses avancent, ce n'est jamais très simple de fusionner des clubs, on verra si les choses peuvent se faire pour que cela soit opérationnel juridiquement parlant ; ça peut être une solution même s'il faut toujours rester prudents dans le cadre de ces négociations de fusion.*

*Dernièrement, on m'a dit que le LOU bridge lui-même se verrait obligé de déménager des locaux qu'ils occupent au-dessus de la salle Roger Gourand et ce, dans un avenir très proche puisqu'il s'agit du mois de novembre.*

*On sort de l'enceinte du stade pour une mise à disposition de locaux sur cette deuxième partie du bâtiment ; j'espère que le tennis de table à qui l'on a assuré qu'il gardait sa salle, ne se verra pas lui aussi, obligé de changer de lieu.*

*Le LOU bridge devrait se voir attribuer un autre lieu alors qu'ici, on y joue depuis longtemps et ça me semble un peu fort de café à 1 an ou 2 ans puisque je crois que la Métropole va voter ou a voté une subvention pour organiser les championnats du monde de bridge à Lyon en 2017.*

*Quand on veut que Lyon soit la ville du bridge, que l'on agisse comme ça de manière un peu cavalière, alors qu'il avait été promis que rien ne changerait, en dehors de la piscine, dans un délai qui n'était pas celui annoncé.*

*Je m'inquiète pour les clubs de proximité, pour les structures, pour les dirigeants, pour ceux qui y travaillent, pour qui ça complique un peu les choses.*

*J'ajouterai que lors des attributions qui ont été faites au gymnase du Bon Lait, qui nous avait toujours été présenté dès sa création, comme un futur gymnase pour les clubs de proximité, on a eu la surprise de découvrir qu'il y avait un club de judo du 8<sup>e</sup> ; les clubs de judo et de jiu-jitsu du 8<sup>e</sup> arrondissement doivent être très compétents pour se voir attribuer un créneau horaire le vendredi au gymnase du Bon Lait alors que le judo club de Gerland qui l'a demandé, ne l'a pas.*

*On pousse le bouchon, les clubs du 8<sup>e</sup> sont de charmants voisins, ils ont beaucoup de jeunes, nous aussi et nous avons des clubs très compétents dans le 7<sup>e</sup> et je ne comprends pas où on va, il n'y a pas d'anticipation sur un certain nombre de dossiers mais, là, nous sommes dans le domaine hiératique.*

*Certains dirigeants de clubs sont un peu vexés, y-a-t-il des explications ? D'autant que dans les créneaux qui avaient été attribués au mois de juin sur le gymnase du Bon Lait, il n'y avait pas d'attribution pour ce club du 8<sup>e</sup>.*

*Que s'est-il passé pendant l'été ? Est-ce que l'on va naviguer à vue comme ça dans le 7<sup>e</sup>, jusqu'à la fin du mandat ?*

*Pour les sportifs, les dirigeants et les élus comme nous qui essayent de suivre ce qui se passe et comprendre, j'avoue que c'est compliqué et ça me laisse très perplexe sur la politique sportive.*

*On a de grands événements, le vélo ce weekend était très bien, la foule sur les vélos ou à pied sur les berges, très bien aussi mais, ce n'est pas ça qui va assurer un suivi sportif chez les éducateurs pour les jeunes sportifs de la ville et ce sont des conditions sereines de travail dont ont besoin les clubs avec des conditions d'accueil dans des structures qui sont pour certaines lourdes à gérer mais pour celles qui sont neuves, la proximité devrait être prise en compte, quand on veut que nos concitoyens utilisent moins leur voiture.*

*Quand on envoie des clubs de l'arrondissement dans un autre, ça veut dire des populations qui se déplacent, des parents qui doivent faire le tour de la ville et ce n'est pas une très bonne idée.*

*Comment concilier ces aberrations ?*

**Mme LA MAIRE** : *Monsieur GRABER va tout vous expliquer et vous verrez qu'il n'y a pas d'aberrations : il n'y a que des solutions construites et consenties avec les clubs.*

**M. GRABER** : *Madame DAGORNE, vous m'avez cité donc permettez-moi d'apporter quelques éléments de réponse même si ça n'est pas dans ma délégation.*

*Ma collègue vous répondra sur les attributions, elle est plus au courant que moi. Vous avez cité plusieurs clubs, en particulier le LOU foot : les choses sont en cours, on verra comment les choses se concrétisent in fine mais je suis plutôt très confiant vis-à-vis des présidents des deux clubs concernés et les contacts se passent plutôt bien, tout cela sous le patronage de Yann CUCHERAT en qui nous avons pleinement confiance, pour arriver à trouver le meilleur compromis possible afin que chacun arrive à trouver sa place.*

*Concernant le Lyon Athlétisme, effectivement je vous avais annoncé ce qui est mentionné dans le bail emphytéotique administratif qui a été passé avec le LOU Rugby, à savoir un certain nombre d'espaces mis à disposition.*

*Si les choses ont évolué depuis, vous avez un certain nombre d'éléments que je n'ai pas à ma connaissance. Ce que je sais, qui n'était pas mentionné et qui n'avait pas été expliqué à l'époque, c'est que la ville de Lyon va construire une nouvelle piste d'athlétisme, au sein de l'enceinte sportive de Gerland, je parle de la plaine des jeux. Evidemment, cette nouvelle piste athlétique qui se veut aux normes et adaptée à la pratique, prend un peu de temps à construire, y compris les crédits à mobiliser pour pouvoir la mettre en place, ce qui explique peut-être, (je n'ai pas toutes les informations que vous avez), le décalage de mise à disposition que vous pointez.*

**Mme LA MAIRE** : *Il faut préciser qu'il y a des transports collectifs pour les enfants, ce ne sont pas les parents qui ont à assumer ces transports. C'est une solution dans l'attente de la construction de la piste pour que la pratique du sport ne soit pas interrompue.*

**M. GRABER** : *Concernant le tennis de table, les choses ont été très clairement dites par Yann CUCHERAT : il n'y a aucun changement ni aujourd'hui, ni demain, sur les locaux utilisés pour la pratique du tennis de table, soyez rassurée, il n'y a pas d'évolution prévue.*

*Concernant le LOU Bridge, effectivement, une évolution est prévue mais elle a été anticipée : Yann CUCHERAT a rencontré les responsables, il leur a été proposé d'utiliser les locaux réhabilités de l'Office des Sports, situés juste à côté du Parc de Gerland. Cette proposition a été acceptée par le LOU Bridge ainsi que la proposition pour toutes les compétitions de mise à disposition de locaux suffisamment vastes et adaptés, donc il n'y a pas eu de difficultés là-dessus.*

*On est dans un travail d'écoute, avec les différents clubs, certaines choses sont anticipées le plus en amont possible avec des solutions que nous souhaitons trouver, d'autres demandent des solutions un peu plus dans l'attente mais globalement on essaye de maintenir l'ensemble de l'offre pour les clubs sur le secteur de la Plaine de Gerland ou à proximité sur le sud Gerland et dans tous les cas de figure, Yann CUCHERAT suit ces dossiers avec beaucoup d'attention, afin que les réponses les plus adaptées puissent être apportées.*

Mme UBALDI-CLARET : *Deux mots par rapport aux créneaux accordés au club jiu-jitsu du 8<sup>e</sup> : un créneau avait été libéré et ce club faisait partie de ceux qui avaient demandé un créneau. Il a été choisi parce qu'il y avait eu d'autres demandes. Le judo club de Gerland a des locaux intéressants à Gerland, aussi bien du point de vue sportif que du point de vue rassemblement des adhérents et, en accord avec la mairie centrale, on en est resté aux locaux que le judo club avait déjà et qui étaient tout à fait satisfaisants.*

Mme DAGORNE : *Merci pour ces explications mais sur la réponse de Monsieur GRABER, j'entends bien qu'il y a eu un certain nombre d'arbitrages et de médiations mais, comment se fait-il alors que pour Lyon Athlétisme, il ne devait pas y avoir de sortie du périmètre du stade avant 2018 ; cette sortie intervient en 2016. La vraie question est là.*

*Que l'on trouve une solution pour mettre un bus qui va venir chercher les enfants à Gerland et les amener à Parilly et les ramène à leurs parents par ailleurs, c'est tant mieux, mais la question de fond n'est pas là. Il me semble qu'il n'y a pas d'anticipation : le terrain d'athlétisme, on n'en parle pas en mai, c'est apparu pendant l'été.*

Mme LA MAIRE : *Je vous invite Madame DAGORNE à vous rapprocher du club qui utilise ces locaux : il a manifesté son contentement de se voir offrir une piste d'athlétisme neuve, c'est ce qui compte en premier lieu. Cette solution satisfait ce club et nous aurons pour les adhérents une toute nouvelle piste d'athlétisme à deux pas de l'ancienne.*

Mme DAGORNE : *Vous déplacez ma question, c'est très bien d'avoir une nouvelle piste, c'est parfait mais du moment qu'il y avait anticipation, j'espère qu'elle sera réalisée très vite.*

Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**27 - ZAC des Girondins : création d'un groupe scolaire - 37, boulevard Yves Farge à Lyon 7<sup>e</sup> - Opération n° 07305002, APP 00006/2015-4 – Modification partielle de la délibération n° 2015/1603 du 23 novembre 201.**

Rapporteur : Loïc GRABER

M. GRABER : Ce rapport concerne la future école définitive (en dur) des Girondins. Nous avons déjà approuvé en conseil d'arrondissement et conseil municipal, en novembre 2015 et juin 2016 un certain nombre de délibérations, permettant ce groupe scolaire qui prendra corps à l'angle du boulevard Yves Farge et la rue Pré Gaudry, sur une surface de 5 000 m<sup>2</sup>, bâtiment en R+2 de 18 classes dont 10 classes élémentaires et 8 classes maternelles.

Nous en reparlons aujourd'hui pour deux raisons : la première c'est que nous avons une urgence à livrer ce groupe scolaire pour la rentrée 2019, que c'est une opération qui est complexe et que, d'autre part, nous avons la chance d'avoir eu une modification du code des marchés publics en ce

début d'année 2016 qui nous permet de modifier le marché public envisagé au départ, pour lequel je vous le rappelle, nous avons passé en conseil municipal, la désignation d'un jury de concours de maîtrise d'œuvre en novembre 2015.

Cette délibération abroge ce jury au profit d'un nouveau marché public global de performance, qui comprend à la fois la conception, la réalisation, l'exploitation et la maintenance du futur bâtiment pour une durée de 3 ans.

Ce nouveau type de marché public sera utilisé pour cette école mais, également pour une nouvelle école dans le 8<sup>e</sup> arrondissement. Le jury est composé par la commission d'appel d'offre de la ville de Lyon.

Ce marché se déroulera donc en deux étapes, d'une part un appel à candidature et, ensuite un appel à projet.

L'appel à candidature aura lieu d'ici la fin de cette année 2016, le choix de l'équipe avec l'appel d'offre, en début d'année prochaine pour qu'à l'été 2017, l'équipe soit retenue et que l'on puisse passer en phase opérationnelle pour une livraison après 2 ans de chantier à la rentrée 2019.

Le montant total de cette opération est à la date de février 2015 de 15 160 000 euros TTC.

Je vous demande de donner un avis favorable à ce dossier.

M. GEOURJON : *J'ai juste une interrogation ; aujourd'hui, on construit une école en algeco provisoire pour 2 ans et 1/2, cette école provisoire des Girondins accueille en pratique les enfants de la ZAC du Bon Lait.*

*L'année prochaine, on va augmenter la capacité de cette école provisoire toujours pour accueillir les enfants de la ZAC du Bon Lait.*

*Je m'interroge sur le calibrage de la future école de la ZAC des Girondins parce que la ZAC du Bon Lait, c'est 1 600 logements et pour accueillir les enfants de la ZAC du Bon Lait, il faut de l'algeco. La ZAC des Girondins, c'est 3 000 logements et j'ai quand même une interrogation sur la capacité de 18 classes d'accueillir des enfants issus de 3 000 foyers.*

*On va dire 2 300 ou 2 500 mais plus que la ZAC du Bon Lait malgré tout. Je suis interrogatif sur le calibrage de la future école dite des Girondins.*

M. GRABER : *Sur la question du calibrage, il se fait en fonction de l'ensemble des logements qui vont être créés, sachant que tous les logements ne sont pas des logements dits familiaux, il y a des logements étudiants également et une future résidence de personnes âgées sur cette future ZAC.*

*Le groupe scolaire est calibré sur une capacité de 18 classes, ce qui comprend les besoins générés par la future ZAC, néanmoins dans le programme de cette école, nous prévoyons la capacité d'extension car, si on s'aperçoit en 2021/2022 ou plus tard que la capacité n'est pas suffisante, le programme prévoit que l'on puisse rajouter des classes supplémentaires sans être obligés de passer par des classes modulaires comme nous le faisons aujourd'hui.*

*C'est quelque chose d'anticipé y compris dans la forme et la conception du futur bâtiment puisque l'on pourra rajouter des classes supplémentaires.*

M. DA COSTA : *Dans la lignée de ce que vient de nous dire Loïc GRABER, il y a cette dimension liée à l'évolution du groupe scolaire, ce qui a d'ailleurs été présenté depuis le mois de février puisque l'école est amenée, dès la rentrée prochaine, à évoluer vers 10 classes, ce qui augmente la capacité d'accueil. Après, par rapport au fait que l'école est là pour récupérer les enfants de la ZAC du Bon Lait, il est important d'avoir une vision systémique de l'accueil des écoles au niveau des quartiers de Gerland. Il existe des périmètres scolaires et les enfants qui habitent la ZAC du Bon Lait ne vont pas tous forcément, à l'école des Girondins mais aussi à l'école maternelle et élémentaire Berthelier.*

*Ils peuvent aussi traverser la rue pour aller du côté de l'école Ravier, à l'école Aristide Briand et aussi à Pagnol. Mais ils peuvent aussi être scolarisés à Jean Macé ou à la Guillotière, si les familles font des demandes de dérogation. On ne met pas en place une école pour accueillir les enfants qui habitent dans les immeubles à proximité.*

Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**27bis - Lyon 7<sup>e</sup> – ZAC des Girondins – création de l'école primaire les Girondins (provisoire) – rue Clément Marot – Affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-4-Programme n° 00006.**

Rapporteur : Loïc GRABER

M. GRABER : Ce rapport concerne une augmentation du budget d'investissement qui était de 735 000 euros TTC et qui est passé à 935 000 euros.

Il a fallu mettre des moyens supplémentaires en termes de viabilisation des terrains, de la surface de la cour, des alimentations électriques, le traitement des terres polluées extraites pour l'enfouissement des réseaux ainsi que le complément de fondations pour répondre aux conditions parasismiques.

Ces travaux sont portés en section investissement.

Ces bâtiments sont loués et vous avez le montant dans la délibération de cette location ; la ville de Lyon pour d'autres groupes scolaires provisoires qui ne sont pas dans notre arrondissement, a maintenant fait le choix, d'acheter les bâtiments modulaires donc, de pouvoir les avoir à disposition de façon pérenne et de pouvoir répondre ainsi aux futurs besoins.

Je vous demande de donner un avis favorable à ce dossier.

Mme DAGORNE : *Au sujet de la location de ces modulaires puisque c'est une question que l'on avait posée quand on avait voté le projet initial, on avait demandé quel investissement et quelle vision il y avait derrière. La réponse de Monsieur DA COSTA à l'époque était satisfaisante puisqu'il nous expliquait que l'on faisait le choix de l'acheter pour ce dossier- là y compris, pour éviter d'avoir à relouer et que vu les travaux d'aménagement que l'on pouvait avoir sur la ville dans les années à venir, ça pouvait être utile et ça semblait une mesure de prévoyance, d'économie, qui était bienvenue.*

*Contrairement à ce qui avait été prévu, ça ne marchera pas parce que la ville n'avait pas vraisemblablement de possibilité de marchés.*

*On votera ce dossier pour qu'il puisse y avoir une rallonge mais espérons que la procédure de marché se mette en place pour les autres. Merci.*

M. GEOURJON : *Juste pour synthétiser, globalement avec cette délibération, on va dépenser 15% du budget nécessaire pour construire la nouvelle école de la ZAC des Girondins pour 2 ans d'algeco donc, je pense que c'est effectivement un vrai défaut d'anticipation surtout à une époque où l'argent public est rare, c'est dommage de dépenser 15% pour du vent. Cela permettra d'accueillir 10 classes ce qui est important mais, si ça avait été anticipé il y a deux ou 3 ans, on faisait l'économie de 2 330 000 euros,*

Mme LA MAIRE : *Ce n'est jamais dommage de dépenser de l'argent pour nos enfants. Nous nous sommes rendus le jour de la rentrée scolaire dans cette école et nous avons pu constater le contentement des parents et des enfants qui se trouvaient dans des bâtiments certes préfabriqués, mais très agréables. Les classes sont de 22 élèves, donc c'est très appréciable. Plus tard, ce type de bâtiment sera acquis pour être réutilisé.*

M. GEOURJON : *Merci de ne pas caricaturer ! Je n'ai pas dit que c'était dommage de dépenser de l'argent pour les enfants, j'ai juste dit que ça aurait été mieux que le rapport n° 27 soit présenté en septembre 2014, voire 2013 ce qui était possible puisque la ZAC des Girondins était déjà dans les tuyaux et que la ZAC du Bon Lait était déjà toute sortie de terre et que, si ça avait été anticipé, la ville de Lyon économisait 2 330 000 euros.*

Mme AIT-MATEN : *Je veux juste faire un bref rappel des faits. Vous ne pouvez pas nous dire que l'on n'a pas anticipé l'école des Girondins. Cela a été fait, mais sur ce site, nous avons eu un squat très important que nous avons mis plus de 2 ans à faire évacuer.*

*Ce n'était pas de notre responsabilité car c'était un bâtiment qui appartenait au Ministère de la défense donc à l'Etat.*

*Il y avait des travaux qui devaient être entrepris, notamment de dépollution qui ont été retardés donc, ça a pris quasiment 3 ans de retard sur la construction de ce groupe scolaire.*

*Nous ne pouvions pas anticiper, que des personnes viendraient occuper des bâtiments du Ministère de la défense.*

Mme LA MAIRE : C'est un vieux débat. Nous allons passer au vote.

Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

## **28 - Programmation financière complémentaire 2016 au titre de la politique de la ville - volets lien social, gestion sociale et urbaine de proximité, et participation des habitants- pour un montant total de 40 000 euros.**

Rapporteur : Loïc GRABER

M. GRABER : Sans vouloir rajouter un couche supplémentaire sur le dernier dossier, je me permettrai d'ajouter que la négociation avec les services de l'Etat qui était propriétaire de ce bâtiment (ancienne caserne de gendarmerie) a été particulièrement difficile, compliquée, houleuse et que ça a pris un certain nombre d'années avant que la SERL puisse être propriétaire de ce bâtiment.

Cette délibération porte sur la politique de la ville, sur la programmation complémentaire concernant le volet lien social, gestion sociale et urbaine de proximité et participation des habitants.

Nous avons déjà passé en juin dernier et en juillet dernier (en conseil d'arrondissement et en conseil municipal), un certain nombre de subventions que nous versons à des collectivités ou des tiers avec lesquels la ville travaille.

Il s'agit d'un versement complémentaire ; sur notre arrondissement ça concerne 1 structure pour 2 actions. La caisse des écoles pour le renforcement des actions de projets de réussite éducative et des actions du club Coup de pouce clé : un montant de 30 000 euros vient financer le volet éducatif du contrat de ville ; ce sont des actions individualisées, l'accompagnement scolaire pour les enfants en retard de langage. Ce montant de 30 000 euros n'est pas que pour notre arrondissement il concerne notre ville.

Un ticket sport culture pour le 7<sup>e</sup> arrondissement pour un montant de 3 000 euros.

Je vous demande de donner un avis favorable à ce dossier.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

## **29 - Programmation 2016 au titre de la convention territoriale de Lyon du contrat de ville 2015-2020 de l'agglomération lyonnaise - Demande de cofinancement des postes des missions territoriales de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale et des actions sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Lyon - Demande de cofinancement des postes au titre de la mission de coopération culturelle et du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance.**

Rapporteur : Loïc GRABER

M. GRABER : Il s'agit d'un rapport que nous passons régulièrement concernant le cofinancement des postes des missions territoriales qui mettent en place la politique urbaine et sociale dans le cadre des quartiers en politique de la ville.

Ces postes sont cofinancés par la Ville, la Métropole mais, également l'Etat et l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine (ANRU).

Les règles de cofinancement ont évolué pour le passage de cette délibération, cela concerne dans le 7<sup>e</sup>, les deux postes sur la Mission Gerland ainsi qu'un certain nombre de dispositifs à l'échelle de la ville de Lyon, dont nous bénéficions dans le 7<sup>e</sup> arrondissement.

Cela touche le volet culture, le volet culture prévention et un certain nombre de fonds, fonds associatif local, fonds participation des habitants.

Je vous demande de donner un avis favorable à ce dossier.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**30 - Lyon 3<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> - Mise en vente de quatre biens immobiliers par adjudication dans le cadre d'une stratégie de valorisation patrimoniale – EI 03028 – EI 03311 – EI 07278 – EI 09001 N° Inventaire 03028A001, 03311A001, 07278A001, 09001M00, 09001T001.**

Rapporteur : Loïc GRABER

M. GRABER : Il s'agit d'autoriser la mise en vente dans notre arrondissement, d'un bâtiment de la ville de Lyon, sous une formule nouvelle puisque la Ville n'a pas procédé de cette façon -là jusqu'à présent. Il s'agissait plutôt de ventes de gré à gré ou avec cahier des charges.

Il s'agit cette fois-ci d'une vente par adjudication, c'est-à-dire d'une vente aux enchères.

Le bien concerné est situé place Bulard, il s'agit d'un local rez-de-chaussée 11-13 rue Béchevelin, un local brut de béton que vous connaissez sans doute, qui n'est pas aménagé, clôturé par un mur en moellons, d'une superficie de 256 m<sup>2</sup>, qui dépend d'un immeuble de logements sociaux édifié sur cette parcelle.

Ce local relève du domaine privé de la ville de Lyon.

Il est proposé de procéder à une vente aux enchères avec un prix de départ attractif, inférieur de 30% à l'estimation qui a été faite par France Domaine. L'estimation était à 410 000 euros, il est proposé un prix de vente de départ à 287 000 euros.

Je vous demande de donner un avis favorable à ce dossier.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**31 - Dénomination d'un espace public "Place Geneviève de Gaulle Anthonioz" à Lyon 7<sup>e</sup>**

Rapporteur : Françoise RIVOIRE

Mme RIVOIRE : L'espace public accueillant le terminus du tramway T1, situé à l'angle des rues Simon Fryd, Georges Gouy et de l'avenue Debourg, n'est pas dénommé. Il convient donc de le dénommer.

Sur proposition de Mme la Maire du 7<sup>e</sup> arrondissement, je vous propose que cet espace soit dénommé « Place Geneviève de Gaulle Anthonioz ».

Geneviève de Gaulle Anthonioz (1920-2002) : Résistante, Présidente ATD Quart Monde Nièce du Général de Gaulle, Geneviève de Gaulle Anthonioz est orpheline de mère très jeune.

Elle entre en Résistance dès 1940, imprime et distribue des tracts contre les nazis et le régime de Vichy.

Elle est arrêtée en 1943 et déportée au camp de Ravensbrück, d'où elle sera libérée en 1945. Elle est épargnée grâce à son nom, les Allemands ayant envisagé de se servir d'elle comme monnaie d'échange contre des prisonniers.

En 1946, elle épouse Bernard Anthonioz, résistant lui aussi et jeune éditeur d'art, avec lequel elle a quatre enfants.

Elle est alors sensible au sort des plus démunis et devient présidente d'Aide contre Toute Détresse (ATD) de 1964 à 1998.

Nommée en 1988 au Conseil économique et social, elle luttera pendant 10 ans pour le vote d'une loi de cohésion sociale, jusqu'en 1998, date à laquelle est votée la loi d'orientation sur la lutte contre la pauvreté et les exclusions.

Première femme élevée à la dignité de Grand-Croix de la Légion d'honneur, elle décède en 2002, et entre au Panthéon en 2015.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose de donner un avis favorable à ce dossier.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

## **32 - Dénomination du prolongement de la rue Anna Marly à Lyon 7<sup>e</sup>**

Rapporteur : Françoise RIVOIRE

Mme RIVOIRE : Dans le cadre de l'aménagement urbain du secteur Gerland à Lyon 7<sup>e</sup>, une voie nouvelle est créée, il est nécessaire de la dénommer, notamment en vue de permettre l'adressage des futurs riverains.

Cette voie nouvelle est créée vers le Sud dans le prolongement de la rue Anna Marly. L'adressage de celle-ci allant du Nord vers le Sud, il est préférable de conserver la dénomination actuelle.

En accord avec Madame la Maire du 7<sup>e</sup> arrondissement, je suggère donc que cette voie soit dénommée :

- Rue Anna Marly (prolongée) : voie nouvelle vers le Sud, dans le prolongement de la rue Anna Marly, entre l'impasse de l'Asphalte et la rue Abraham Bloch.

Anna Marly (1917-2006) : Née en Russie pendant la Révolution, Anna Marly, née Betoulinsky, quitte son pays pour la France au début des années vingt avec sa mère.

C'est ainsi qu'elle compose, en 1942, la musique et les paroles originales en russe du « Chant des partisans », hymne de la Résistance. Ce chant repris par tous à la Libération est aussi un appel à la lutte fraternelle pour la liberté.

Nous avons chanté le chant des partisans la dernière fois, je vous abtiens aujourd'hui de le faire et je demande un avis favorable à ce dossier.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

Mme LA MAIRE : Nous en avons terminé avec nos délibérations et nous en venons aux questions diverses, notamment à deux vœux proposés par Laure DAGORNE, Emilie DESRIEUX, Saidi Ali CHELLALI et Christophe GEOURJON.

**Vœu n° 1** : Les élus du conseil du 7<sup>e</sup> arrondissement de Lyon souhaitent que la piscine d'été de Gerland poursuive son activité, chaque été, jusqu'à la livraison du nouveau complexe nautique



annoncé le 1<sup>er</sup> juillet dernier par le Maire de Lyon, sachant que le LOU Rugby n'a pas besoin de cet équipement là.

M. GEOURJON : Avant de rentrer dans le fond du dossier, je voudrais remercier le personnel municipal de la piscine de Gerland, aussi bien les animateurs, maîtres nageurs, sauveteurs, personnel administratif, d'accueil qui, cet été comme chaque été, ont fait de cet équipement un lieu de loisirs, un lieu ludique pour tous les habitants du 7<sup>e</sup> et au-delà. J'ai pu encore cette année le tester avec mes enfants et effectivement, la qualité des animations est à souligner.

Pour nous la fermeture de la piscine de Gerland est incompréhensible et même inadmissible.

A deux niveaux : d'abord sur la forme, nous avons appris au détour d'un rapport le 20 juin dernier, rapporté par Loïc GRABER, que la saison 2016 était la dernière saison de la piscine d'été de Gerland.

Sur le fond, Lyon souffre de l'absence d'équipements nautiques : nous avons une piscine pour 100 000 habitants sachant que la moyenne nationale c'est une piscine pour 30 000 habitants. Cet été, 47% des français ne sont pas partis en vacances d'où l'importance d'avoir l'été des équipements de proximité ludiques, sportifs, pour toute la population qui ne part pas.

Cette piscine de Gerland est une des deux piscines lyonnaises qui a des plongeoirs, à 3m, 5m et 8m et les animateurs ouvrent régulièrement ces plongeoirs en libre accès, sous surveillance et ça fait la joie des enfants qui sont à la piscine.

C'est aussi une des rares pour ne pas dire la seule qui a une partie arborée, ce qui est très apprécié des familles avec des jeunes enfants.

C'est aussi une des rares piscines lyonnaises offrant un bassin de 50m, ce qui explique en partie le nombre important de sportifs qui viennent s'entraîner l'été à Gerland.

J'ai rencontré Olivier GINON début juillet, le patron du LOU, et il m'a dit qu'il n'était pas demandeur de récupérer cet espace d'été de la piscine de Gerland et que le LOU n'avait pas de projets.

Pour nous, il est évident que les piscines sont des équipements sportifs, ludiques et sociaux.

Pour moi en particulier, je considère qu'une ville, une commune doit s'occuper essentiellement de la proximité, c'est sa mission première et pour un arrondissement c'est aussi sa mission première.

Face à la grogne, le maire de Lyon a annoncé, sous la contrainte, qu'une nouvelle piscine allait ouvrir dans le 7<sup>e</sup> mais cette annonce est restée très floue et est même totalement creuse puisque nous ne savons pas où, pas quand, quelle sera sa structure juridique, mise à part qu'elle sera dans le 7<sup>e</sup> et qu'elle sera ouverte deux mois par an ; pour le reste il n'y a pas de calendrier.

Tout ceci explique les deux vœux des élus de l'opposition qui proposent aux élus d'arrondissement l'amendement que j'avais déposé au conseil municipal du 4 juillet et que le maire de Lyon avait refusé.

M. CHELLALI : Le maire de Lyon a regretté que dans son programme il manquait 3 000 m<sup>2</sup> de plans d'eau et qu'une piscine devait être rénovée (c'est chose faite avec le centre nautique Tony BERTRAND). Deux piscines devaient être construites, telles étaient les principales mesures de son grand plan piscines.

8 ans plus tard, le résultat est loin du cliché vendeur que Gérard COLLOMB nous avait servi : zéro piscine construite, deux piscines fermées, Montplaisir et maintenant Gerland.

Enfin Delessert qui voit l'accès au public réduit à 2 soirs par semaine au lieu de 4 soirs auparavant.

Autant dire Madame la Maire que dans le cadre de son grand plan piscines, le maire de Lyon ne s'est jamais vraiment jeté à l'eau pour offrir aux Lyonnais ce qu'il a promis.

Grâce à son action, nous ne sommes plus à 3 000 m<sup>2</sup> de piscines manquantes mais presque à 4 000<sup>2</sup> entre ce qu'il n'a pas construit et ce qu'il a fermé.

Pourtant dans un quartier populaire tel que le nôtre, cet équipement de proximité a un rôle important l'été surtout pour celles et ceux qui n'ont pas les moyens financiers de partir en vacances, je parle en connaissance de cause car je j'ai fréquenté cette piscine pendant toute mon enfance.

Je tiens donc à vous féliciter Madame la Maire, pour cette belle illustration du service municipal. En conférence de presse, début juillet, Gérard COLLOMB a sorti de son chapeau de grand magicien de la communication, la création d'une nouvelle piscine à Gerland durant son mandat.

Aujourd'hui, il nous reste une vague promesse du maire de Lyon d'étudier la réalisation de la piscine à laquelle l'adjoint au sport Yann CUCHERAT semble croire, bien qu'il semble ne pas connaître les détails.

Beaucoup de conditionnel, si bien qu'avant qu'elle ne soit construite, de l'eau aura coulé sous les ponts.

Comment cela va-t-il se passer l'année prochaine pour les personnes qui allaient à la piscine de Gerland.

Quelles sont vos solutions ? Aller au centre Tony Bertrand semble la solution la plus simple mais avec une entrée à 8 euros, qui va prendre en charge le surcoût (4,60 euros de surcoût par rapport à Gerland) ? Vous Madame la Maire ? Aller au centre nautique intercommunal à Vénissieux, si le surcoût est de 0,86 euros, il faut compter le trajet aller/retour depuis Gerland. Avez-vous prévu des navettes pour les gerlandais ?

Vous avez dupé les Lyonnais dans cette histoire Madame la Maire et plus particulièrement les Gerlandais. Bien sûr, ce n'est pas le LOU qui va fermer la piscine mais je trouve qu'en termes de timing, tout arrange la ville.

Des fissures importantes qui coûteront cher à réparer apparaissent dans la piscine au moment de la signature du bail avec le club de rugby ; il est alors bien plus simple de fermer, ce alors que Lyon n'est pas réputé pour figurer dans le palmarès des villes les mieux équipées en piscine.

En procédant de la sorte, vous creusez les inégalités entre les différentes populations de notre arrondissement et nous trouvons cela inadmissible.

Cela fait plusieurs mois voire plusieurs années que nous demandons que le maire de Lyon ne fasse plus des effets d'annonces et qu'il mène une véritable politique sportive et de loisirs pour notre ville.

Etre maire ce n'est pas seulement imaginer la ville de demain en bâtissant des tours, des pistes cyclables et des coulées vertes et donner aux journalistes et aux lyonnais des rêves faits d'images de synthèse.

Etre maire c'est se préoccuper de toutes celles et ceux qui vivent dans les quartiers notamment ceux classés en politique de la ville et qui se rendent aux urnes pour voter.

Nous souhaitons que la piscine d'été de Gerland poursuive son activité dans l'attente de la livraison du futur complexe nautique annoncé le 1<sup>er</sup> juillet dernier par le maire de Lyon et nous serons attentifs à ce que cette promesse ne soit pas enterrée aussi vite qu'elle est apparue. Merci.

Mme LE MAIRE : Vous avez omis de lire votre vœu. Nous vous répondrons ensuite.

M. CHELLALI : **Vœu n° 2** : Afin de compenser la fermeture décidée par le Maire de Lyon, de la piscine d'été de Gerland les élus du 7<sup>e</sup> arrondissement de Lyon demandent que le nouvel équipement nautique annoncé vendredi 1<sup>er</sup> juillet soit livré au cours de ce mandat.

Les élus du 7<sup>e</sup> arrondissement souhaitent que les tarifs d'accès à cette nouvelle piscine municipale soient les mêmes que dans les autres piscines Lyonnaises (hors centre nautique Tony Bertrand) et en particulier identiques à ceux pratiqués jusqu'à présent pour l'accès à la piscine de Gerland.

Je voudrais juste répondre à Monsieur SECHERESSE : je suis un gène de Gerland et vous n'êtes pas seul ici à être élu. Je suis un citoyen avant tout et quand je vous dis que cette piscine a toute son utilité pour des enfants c'est parce que je n'ai pas eu la chance de partir en vacances quand j'étais plus jeune.

Mme LA MAIRE : Arrêtez de forcer le trait comme vous le faites : à dénaturer la réalité, vous perdez en crédibilité dans votre propos et c'est dommage.

Je vais vous dire quelle est la situation aujourd'hui.

Concernant votre vœu n° 1 : je vous le dis clair et net, il serait à l'heure actuelle tout simplement impossible d'envisager la poursuite de l'activité de la piscine de Gerland.

Il s'agit d'un établissement qui date de 1930, époque où les normes étaient complètement différentes. C'est un établissement qui à l'heure actuelle, souffre de nombreuses fissures qui impactent la sécurité de l'établissement avec des fuites d'eau dommageables à l'infrastructure, qui contraignent la ville de Lyon chaque année à d'importants travaux de remise en état.

Au stade où la piscine en est aujourd'hui, il est tout à fait impossible de faire les réparations. Le système de traitement des eaux de la piscine de Gerland n'est plus aux normes, il faudrait complètement le changer.

Le système électrique n'est plus aux normes et il ne vous aura pas échappé, si comme vous le dites vous fréquentez cette piscine, qu'il n'y a pas de monte-personnes, pas de rampes et donc que la piscine n'est pas non plus aux normes pour les personnes à mobilité réduite.

La grande difficulté de cette piscine, c'est que c'est un patrimoine classé en ce qui concerne les berges et les plongeoirs : toutes les interventions qui seraient à faire pour remettre en état d'une part et remettre aux normes d'autre part, seraient extrêmement onéreuses.

Nous sommes dans des budgets contraints et pour la remettre en état, il faudrait environ 10 millions d'euros. Vous vous doutez bien qu'on ne peut pas mettre une telle somme pour la remise en état d'une piscine que l'on ne pourrait jamais couvrir, parce qu'elle est classée, et qui est utilisable que 2 mois ½ par an, donc qui ne peut être utilisée ni par les clubs de sports de l'arrondissement dont on parlait tout à l'heure, ni surtout par les écoles.

Apprendre à nager fait à peu près partie de tous les programmes scolaires. Ce n'est pas possible de laisser cette piscine en fonction, sans parler qu'elle a un coût d'exploitation du fait de cette extrêmement brève durée d'ouverture, très important, qui s'élève à 370 000 euros par an. Quand on sait que les recettes sont de 50 000 euros par an, même si elle est utilisée, non seulement elle ne correspond pas aux besoins des habitants de l'arrondissement mais en plus, elle a un coût de fonctionnement exorbitant.

Même en temps ordinaire, ce n'est pas possible de continuer à faire fonctionner cet établissement.

Quand vous dites que Monsieur COLLOMB a fait un effet d'annonce, pas du tout ! Le dossier de la construction d'une nouvelle piscine est ouvert à la mairie centrale. Monsieur COLLOMB a demandé à Yann CUCHERAT de rencontrer un certain nombre de porteurs de projets parce qu'il a dit en conférence de presse que ce serait vraisemblablement un projet privé. Même dans ce cas- là, il faut que ce projet privé corresponde aux objectifs que se donne la ville sur cette piscine de Gerland que l'on souhaite si-possible dans le même quartier.

Yann CUCHERAT nous a indiqué qu'il y avait déjà un projet privé assez intéressant. On est dans une phase d'étude, on attend d'autres propositions.

Nous élus d'arrondissement, nous sommes extrêmement attentifs à l'évolution de ce dossier et nous interrogeons régulièrement Yann CUCHERAT. Nous avons demandé de participer à la consultation sur ce nouvel équipement qui devra être ouvert toute l'année parce que, vous l'avez dit, il y a un besoin d'ouverture d'une piscine toute l'année à Gerland.

Dans votre vœu n°2, vous posez la question de la tarification que vous dites vouloir être au même prix que celle qui est à l'heure actuelle pratiquée sur Gerland, c'est une question à laquelle il est bien trop tôt pour répondre alors que l'on est à la phase des projets.

S'il s'agit d'un projet privé, cela ne dépendra pas uniquement de la ville même si cette question sera posée dans le choix du projet choisi.

Je peux vous dire tout l'investissement des adjoints d'arrondissement, notamment de Loïc GRABER, de Martine UBALDI-CLARET, de Paolo DA COSTA et de moi-même sur ce projet dont nous a encore parlé le Maire, pas plus tard que dimanche au forum des associations. Interpellé par des citoyens présents à ce forum, il s'est engagé très clairement sur une réponse rapide.

S'il fallait à l'heure actuelle, réparer cette piscine de Gerland, il faudrait la fermer 3 ans alors, il vaut mieux donner naissance à une nouvelle piscine.

**M. SECHERESSE** : *Juste une précision supplémentaire : l'an passé, la presse l'avait noté, beaucoup d'incidents ont eu lieu dans les piscines lyonnaises comme dans beaucoup de piscines en France, la canicule étant l'une des raisons de ce problème.*

*J'avais visité toutes les piscines lyonnaises en particulier celle de Gerland et j'avais fait remarquer que si jamais un jour la question se posait de la rénovation de cette piscine (je n'avais pas intégré les éléments que vous venez de porter à notre connaissance), il y avait un sérieux problème de sécurité qui se posait sur la piscine de Gerland. Le personnel me l'avait dit et il est très compétent.*

*En effet, il y avait une difficulté pour les responsables de la piscine quand ils étaient à l'entrée du bassin de pouvoir intervenir rapidement s'il y avait des problèmes au niveau de la pataugeoire.*

*J'avais donc demandé à l'adjoint au sport de revoir les circuits de circulation et notamment le chemin que devaient faire les personnels pour éventuellement intervenir en cas de problème. Cela demandait de réviser l'ensemble des corridors de circulation dans la piscine indépendamment des problèmes que vous avez relevés.*

*La piscine de Mermoz dont on parlait à l'époque n'offrait pas cette difficulté puisque pour les personnels de la piscine il était plus facile d'intervenir dans telle ou telle partie autour du bassin.*

*Voilà un élément important car je vous rappelle que si la saison qui se termine actuellement a été excellente puisqu'il y a eu très peu de difficultés dans nos piscines, cela n'a pas été le cas pour d'autres piscines de l'agglomération et de nombreuses villes. Fort heureusement à Lyon, nous avons procédé à la formation du personnel en matière de négociation et nous avons eu des personnels mieux formés, mieux préparés. Nous avons également donné des consignes à la société qui s'occupe de la surveillance des piscines. Je tiens cependant à dire que la piscine de Gerland a présenté un mauvais bilan.*

**M. GRABER** : *Juste une intervention courte car je ne voudrais pas laisser croire ou laisser entendre que les élus de cette majorité ont baissé les bras, ont abandonné, ne se sont pas souciés de cet équipement et j'ai quand même l'impression d'entendre ça dans vos propos Monsieur CHELLALI, que l'on ne se soucie pas des habitants du sud de Gerland, des quartiers en politique de la ville ou des quartiers en général.*

*Cela fait 2 ans que nous attirons l'attention de la mairie centrale, en tant qu'élus de proximité, sur ce projet en particulier. Cela fait plusieurs mois que l'on sait depuis le vote de la PPI, qu'une somme était prévue pour cet équipement.*

*Nous avons attiré l'attention de ce que l'on pouvait faire avec cette somme. C'était un peu plus de 5 millions d'euros et à l'époque on nous avait expliqué que ça allait être très compliqué parce qu'il y avait énormément d'investissement à faire sur cet équipement classé monument historique et que, donc, la marge de manœuvre était extrêmement étroite.*

*Le choix qui a été fait par le maire de Lyon d'annoncer le projet d'une nouvelle piscine est effectivement le choix qui me semble le plus pertinent surtout dans le contexte financier que vous connaissez.*

*Il me semble que mettre cette somme ou un peu plus dans un équipement neuf cofinancé avec une part de privé, pour un équipement qui fonctionne à l'année, alors qu'il aurait fallu mettre le double dans un équipement qui fonctionne 2 mois ½ par an, sans être sûr que l'on soit en capacité de le faire compte tenu de son classement historique et sans être sûr de pouvoir mettre aux normes pour les personnes à mobilité réduite.*

*On ne pense jamais à l'accès à la pataugeoire où à la plaine mais aujourd'hui il n'est pas possible aux personnes à mobilité réduite d'y accéder ; il aurait fallu percer les gradins ce qui est rigoureusement interdit pour ce monument historique.*

*Nous avons des contraintes juridiques face à nous que l'on ne pouvait pas lever. Le choix qui est fait aujourd'hui par le maire de Lyon de la fermeture de cet équipement, est un choix rationnel.*

*Cet équipement va manquer mais on fait le pari ici que d'ici la fin de ce mandat, un nouvel équipement sortira de terre et que les gerlandais et les lyonnais dans leur ensemble, trouveront un équipement beaucoup plus adapté à leurs besoins et avec un fonctionnement à l'année.*

**M. DA COSTA** : *Dans la lignée de ce que vient de dire Monsieur GRABER, le quartier de Gerland est le quartier qui compte le plus grand nombre d'écoles dans le 7<sup>e</sup> arrondissement : 10 établissements scolaires à Gerland, nous scolarisons près de 2 200 élèves. Aujourd'hui, je reçois beaucoup de courriers de parents d'élèves en élémentaire qui me demandent : « où mes enfants vont apprendre à nager ? »*

*Ils ne veulent pas que les enfants aillent dans cette piscine et, aujourd'hui on engage un budget particulièrement important pour les cars qui prennent les enfants à Gerland pour les emmener nager ailleurs parce que cette piscine ne répond pas à un certain nombre de normes en vigueur.*

**Mme LA MAIRE** : *De toute façon, elle ne fonctionne pas pendant la période scolaire donc la question est réglée.*

Madame la Maire met le vœu n° 1 aux voix.

**Le vœu n° 1 n'est pas adopté.**

**(4 pour** : Mme DAGORNE, Mme DESRIEUX, M. CHELLALI, M. GEOURJON,  
**16 contre** : Mme PICOT, Mme AIT-MATEN, M.ACACIA, Mme FIERS, Mme GALLIOU,  
M.DA-COSTA, Mme UBALDI-CLARET, M.AMANY, Mme SADDY, M.GRABER,  
M.SECHERESSE, Mme RIVOIRE, Mme CONDEMINE, M.CHARLES M.LO, Mme  
PLAISANT)

Madame la Maire met le vœu n° 2 aux voix.

**Le vœu n° 2 n'est pas adopté.**

**(4 pour** : Mme DAGORNE, Mme DESRIEUX, M. CHELLALI, M. GEOURJON,  
**16 contre** : Mme PICOT, Mme AIT-MATEN, M.ACACIA, Mme FIERS, Mme GALLIOU,  
M.DA-COSTA, Mme UBALDI-CLARET, M.AMANY, Mme SADDY, M.GRABER,  
M.SECHERESSE, Mme RIVOIRE, Mme CONDEMINE, M.CHARLES M.LO, Mme  
PLAISANT)

Mme LA MAIRE : Je lève la séance du conseil d'arrondissement.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Madame la Maire lève la séance à 21H05.